

**ARRETE N° 2019 – 22**

***RELATIF À LA NOMINATION DU RESPONSABLE  
DE LA FORMATION DES ELUS LOCAUX ET DU CERTIFICAT DE FORMATION DES ELUS LOCAUX***

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;  
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et d'établissements ;  
Vu l'arrêté MENS1510746A du Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du 12 Juin 2015, portant nomination du Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

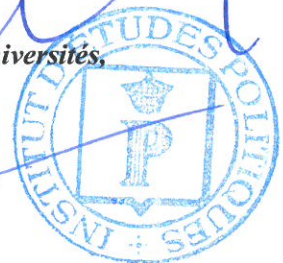
Monsieur André ROUX, Professeur des Universités de Droit Public, est nommé, Responsable de la formation des élus locaux et du certificat qui lui est rattaché, à compter du 11 septembre 2019.

**Article 2 :**

Le Secrétaire général de l'établissement est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 11 septembre 2019.

*Rostane MEHDI,  
Professeur des Universités,  
Directeur.*



**TRANSMIS AU RECTEUR LE : 12/09/2019**

**DATE D’AFFICHAGE : 12/09/2019**